

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
REUNI LE 23 septembre 2013

Collège KERZOUAR  
BP 50082  
SAINT-REMAN  
0290086L

Le conseil d'administration s'est réuni sous la présidence de Madame COULOIGNER, principale, à la suite de la convocation adressée par le chef d'établissement aux membres du conseil le 16 septembre 2013, conformément aux dispositions du Code de l'éducation et notamment du livre IV.

A l'ouverture de la séance, 16 membres étaient présents sur les 22 composant le conseil, le quorum est atteint.

Téléphone  
02 98 84 23 11

Télécopie  
02 98 84 18 93

Mél.  
Ce.0290086l@ac-rennes.fr

**Objet de la délibération :** Prélèvement sur fonds de réserve (DBM n° 16)

**Considérant** la nécessité d'assurer un bon fonctionnement du collège dans les meilleures conditions

**Exposé de la délibération :**

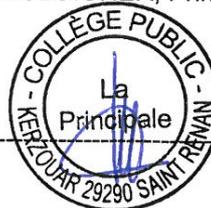
Le conseil d'administration autorise le prélèvement sur les fonds de réserve pour abonder les services :

- ALO – Viabilisations – Gaz : 15 000,00 € ;
- ALO – Viabilisations - Electricité : 8 000,00 € ;
- ALO – Frais généraux – Copies : 300,00 € ;
- ALO – Frais généraux – Fournitures administratives : 300,00 € ;
- ALO – Frais généraux – Réceptions : 300,00 € ;
- ALO – Frais généraux – Affranchissements : 800,00 € ;
- ALO – Frais généraux – Matériel informatique : 500,00 € ;

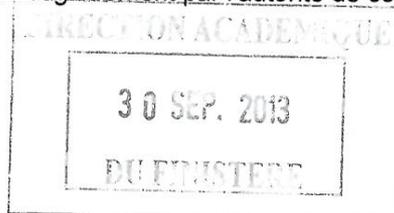
**Résultat du vote :**

Nombre de votants :16  
Pour : 16  
Contre :  
Blancs/nuls :  
Abstention :

Pour extrait conforme,  
Le Président du conseil d'administration,  
M.F. COULOIGNER, Principale



Enregistrement par l'autorité de contrôle





Délibération 24-13

MINISTÈRE DE  
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE  
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
REUNI LE 23 septembre 2013

Collège KERZOUAR  
BP 50082  
SAINT-RENNAN  
0290086L

Le conseil d'administration s'est réuni sous la présidence de Madame COULOIGNER, principale, à la suite de la convocation adressée par le chef d'établissement aux membres du conseil le 16 septembre 2013, conformément aux dispositions du Code de l'éducation et notamment du livre IV.

A l'ouverture de la séance, 16 membres étaient présents sur les 22 composant le conseil, le quorum est atteint.

Téléphone  
02 98 84 23 11

Télécopie  
02 98 84 18 93

Mél.  
Ce.0290086l@ac-rennes.fr

adresse

Site internet  
<http://www.college-kerzouar-saintrenan.ac-rennes.fr/>

**Objet de la délibération :** Sortie pédagogique à Porspoder

**Exposé de la délibération :** Une sortie pédagogique, à caractère obligatoire, est organisée le jeudi 17 octobre 2013 à Porspoder pour la découverte de l'estran,

52 élèves participants - classes 6A et 6D,  
4 accompagnateurs,

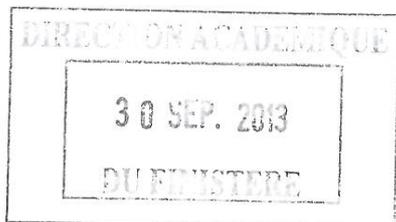
Coût du transport : 190,00 €  
Le FSE participera pour 3 € par élève.  
La différence sera financée par le collège.

**Résultat du vote :**

Nombre de votants :16  
Pour : 16  
Contre :  
Blancs/nuls :  
Abstention :

Pour extrait conforme,  
Le Président du conseil d'administration,  
M.F. COULOIGNER, Principale

Enregistrement par l'autorité de contrôle



**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

REUNI LE 23 septembre 2013

Collège KERZOUAR  
BP 50082  
SAINT-REMAN  
0290086L

Le conseil d'administration s'est réuni sous la présidence de Madame COULOIGNER, principale, à la suite de la convocation adressée par le chef d'établissement aux membres du conseil le 16 septembre 2013, conformément aux dispositions du Code de l'éducation et notamment du livre IV.

A l'ouverture de la séance, 16 membres étaient présents sur les 22 composant le conseil, le quorum est atteint.

Téléphone  
02 98 84 23 11

Télécopie  
02 98 84 18 93

Mél.  
Ce.0290086l@ac-rennes.fr

adresse

Site internet  
<http://www.college-kerzouar-saintremnan.ac-rennes.fr/>

**Objet de la délibération :** Projet escalade 2013-2014

**Exposé de la délibération :** Les élèves de 3ème bénéficieront, dans le cadre de l'enseignement de l'EPS, de séances d'escalade dans la salle de sport de Plouarzel. Les séances sont organisées de novembre 2013 à mars 2014.

Le coût du transport lié à l'acheminement des élèves à Plouarzel s'élève à 3830,00€. Une partie sera payée sur le reliquat de la dotation EPS pour les installations sportives. L'autre partie sera payée par le collège.

**Résultat du vote :**

Nombre de votants :16

Pour : 15

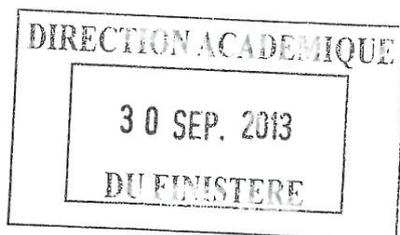
Contre :

Blancs/nuls :

Abstention : 1

Pour extrait conforme,  
Le Président du conseil d'administration,  
M.F. COULOIGNER, Principale

Enregistrement par l'autorité de contrôle



## DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

REUNI LE 23 septembre 2013

Collège KERZOUAR  
BP 50082  
SAINT-RENNAN  
0290086L

Le conseil d'administration s'est réuni sous la présidence de Madame COULOIGNER, principale, à la suite de la convocation adressée par le chef d'établissement aux membres du conseil le 16 septembre 2013, conformément aux dispositions du Code de l'éducation et notamment du livre IV.

A l'ouverture de la séance, 16 membres étaient présents sur les 22 composant le conseil, le quorum est atteint.

Téléphone  
02 98 84 23 11

Télécopie  
02 98 84 18 93

Mél.  
Ce.0290086l@ac-rennes.fr

adresse

Site internet  
<http://www.college-kerzouar-saintrenan.ac-rennes.fr/>

**Objet de la délibération :** Programme EPS 2013-2014 - Escalade

**Exposé de la délibération :** Le professeur d'EPS présente au conseil d'administration le projet de formation des élèves de 4ème à l'escalade : 2 demi-journées de formation axées sur la sécurité en juin 2014 puis un cycle entier dans l'année 2014-2015 pour une validation au DNB en juin 2015.

Le coût du transport lié à l'acheminement des élèves à Plouarzel, pour la première partie de la formation, est estimé à **644,00 €**. Une partie sera payée sur le reliquat de la dotation EPS pour les installations sportives. L'autre partie sera payée par le collège.

**Résultat du vote :**

Nombre de votants : 16

Pour : 15

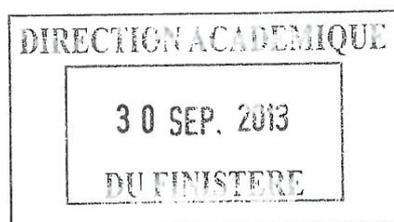
Contre :

Blancs/nuls :

Abstention : 1

Pour extrait conforme,  
Le Président du conseil d'administration,  
M.F. COULOIGNER, Principale

Enregistrement par l'autorité de contrôle





**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
REUNI LE 23 septembre 2013

Collège KERZOUAR  
BP 50082  
SAINT-RENNAN  
0290086L

Le conseil d'administration s'est réuni sous la présidence de Madame COULOIGNER, principale, à la suite de la convocation adressée par le chef d'établissement aux membres du conseil le 16 septembre 2013, conformément aux dispositions du Code de l'éducation et notamment du livre IV.

A l'ouverture de la séance, 16 membres étaient présents sur les 22 composant le conseil, le quorum est atteint.

Téléphone  
02 98 84 23 11

Télécopie  
02 98 84 18 93

Mél.  
Ce.0290086l@ac-rennes.fr

**Objet de la délibération :** Aide au financement de l'Association sportive du collège

**Exposé de la délibération :** Le professeur d'EPS présente au conseil d'administration la situation financière de l'association sportive du collège. Il est proposé que le collège intervienne en complément du don du F.S.E pour le règlement de la part professeur due à l'UNSS, pour 2013-2014.

adresse

Site internet  
<http://www.college-kerzouar-saintrenan.ac-rennes.fr/>

**Résultat du vote :**  
Nombre de votants :16  
Pour : 16  
Contre :  
Blancs/nuls :  
Abstention : 1

Pour extrait conforme,  
Le Président du conseil d'administration,  
M.F. COULOIGNER, Principale

Enregistrement par l'autorité de contrôle

